



## ASSURANCE



Février 2021. Après plusieurs mois confinés, les Français reçoivent le relevé de situation de leurs contrats. Et comme souvent, depuis quelques années, ils réalisent que le rendement a encore baissé. Pourquoi cet effondrement ? Quelles sont les alternatives ?

# Assurance-vie : quelles solutions pour retrouver du rendement ?

*Reprenons ensemble les bases : l'assurance-vie est un type d'épargne qui permet de bénéficier d'une fiscalité attractive et dégressive après 8 ans. Disponible à tout moment, ce contrat donne le choix entre des fonds sans risque, mais également peu ou très risqués. C'est depuis plusieurs décennies le support favori des épargnants, notamment les fonds euros, par nature garantis, qui permettaient d'avoir des rendements jusqu'à 8 fois supérieurs au livret A.*

Cependant, les paramètres économiques ont évolué et les fonds euros, composés en majorité d'obligations d'états, rapportent de moins en moins : 1,30% net en moyenne l'an passé ; et certaines grandes banques étaient même tombées à 0,70 % ou moins. De plus, lorsqu'on sait qu'en 2020, encore 66 % des versements étaient réalisés dans ce compartiment, on ne peut que comprendre la déception des épargnants.

Cette baisse du rendement s'explique simplement par l'effondrement des rendements obligataires. Par

ailleurs, afin de maintenir une bonne performance de manière fictive, certaines compagnies ont pioché dans leurs réserves. Couplé à une augmentation du ratio de liquidité à conserver par l'assureur lorsque ses clients investissent en fonds euros, ces compagnies sont donc obligées de trouver des solutions, peu souvent avantageuses pour l'épargnant. Par exemple, certaines d'entre elles ont changé leurs conditions générales, et garantissent leur capital après prélèvement des frais de gestion. Le rendement pourra donc un jour être négatif. D'autres obligent à respecter un maximum sur le fonds euros et



à placer le reste sur des unités de comptes, non garanties. Alors, lorsqu'on ne souhaite pas investir sur les marchés financiers et prendre beaucoup de risques, quelles solutions se démarquent ?

### Les nouveaux fonds euros

La loi Sapin 2, adoptée en 2016, a pour but d'éviter aux compagnies d'assurance une faillite en cas de rachats en masse. En effet, si les taux obligataires remontent, les épargnants seraient tentés de sortir brusquement de leurs contrats, notamment des fonds euros. Dès lors, l'épargne pourrait être versée aux assurés dans un délai de trois mois, voire six.

Comme chacun le comprend, s'il n'évolue pas dans sa structure, ce support est voué à disparaître. C'est pourquoi certaines compagnies innovent et créent aujourd'hui des fonds euros investis sur des obligations d'entreprises, des infrastructures, de l'immobilier locatif, des marchés financiers, le tout avec un capital garanti.

Une des solutions privilégiées consiste à récupérer vos fonds et les placer sur un nouveau contrat<sup>1</sup>. Certes vous repartirez sur les huit ans pour récupérer l'avantage fiscal, mais malgré cela vous serez potentiellement plus rentables.

### Exemple :

2% de rendement sur un nouveau contrat, si vous les récupérez avant 8 ans équivaut à un gain de 1,40 %\* net d'impôt; alors que 1 % sur un fonds euro d'un contrat de plus de 8 ans correspond à 0,83 %<sup>2</sup> net d'impôt. Le choix est vite fait.

### Les unités de compte immobilières

Peu connues du grand public, ces solutions reposent souvent sur des fonds investis sur l'immobilier sous forme de SC, SCI ou SCPI, avec un niveau de risque allant de 2 à 3 sur 7 d'après l'échelle de risque de l'AMF. Elles permettent de diversifier l'épargne en conservant un ratio rendement / risque intéressant, et d'atteindre les performances que réalisaient autrefois les fonds euro. Il faudra cependant porter une attention particulière aux frais de souscription qui s'ajoutent aux frais d'entrée. Ceux-ci se situent souvent entre 2 et 3 % et peuvent, dans le cadre de négociations ou d'offres temporaires, être fixés à 0 %, voire 0,50 % : un bon conseiller saura vous proposer ces opportunités.

### Les produits structurés

Les produits structurés - unités de comptes financières - se situent un cran au-dessus dans la recherche du rendement, et de l'exposition au risque. Ils permettent en effet d'investir sur les marchés en bénéficiant d'une protection définie à l'avance sur le gain produit et sur le capital placé. Ces solutions peuvent être proposées par les banques ou créées sur mesure par des cabinets en gestion de patrimoine. Le potentiel de gain moyen est de 8 % brut annuel.

Techniquement, le fonctionnement est le suivant : à une date donnée, on constate la valeur d'un indice ou d'une action et, au bout d'un an, puis à échéances définies (tous les ans, tous les mois, tous les jours), on comparera la valeur actuelle à la valeur de départ. Si les conditions de sorties sont remplies, le produit est remboursé



**Flora Henry** a débuté sa carrière dans le secteur bancaire avant de rejoindre, en 2016, l'Institut du Patrimoine en qualité de conseillère en gestion de patrimoine. Grâce à des solutions de placements financiers et immobiliers, elle permet à ses clients d'optimiser leur épargne, de préparer leur retraite, d'organiser leur succession et de réduire leur impôt.

avec son gain. Dans le cas contraire, le produit continue jusqu'à sa date de fin (8 ans, 10 ans...). À ce terme, trois cas de figure : soit les conditions de sortie sont remplies, soit le système de protection s'active, soit on constate une perte. Il ne faut pas l'oublier, nous sommes toujours ici sur les marchés financiers.

Ces produits s'adressent à une clientèle avertie, il faut donc être certain d'avoir préalablement compris son fonctionnement et d'être bien conseillé.

Ainsi, une ancienne assurance-vie ou de l'épargne dormant sur un livret A, a la capacité, grâce à des supports adaptés et un conseil sur mesure, de vous aider à retrouver ce rendement oublié.